

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Lettres internationales envoyées à Émile Zola](#)[Collection Portugal \(Lettres en français à Émile Zola\)](#)[Item](#)[Lettre d'Alfred de Selberier à Émile Zola du 23 février 1898](#)

Lettre d'Alfred de Selberier à Émile Zola du 23 février 1898

Correspondance

Auteur(s) : Selberier, Alfred de

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

12 Fichier(s)

Les mots clés

[commerce avec l'Espagne](#), [justice française](#), [Portugal](#)

Relations

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

Citer cette page

Selberier, Alfred de, Lettre d'Alfred de Selberier à Émile Zola du 23 février 1898 ; Correspondance, 23/02/98. Édition des lettres internationales adressées à Émile Zola.

Centre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)..

Consulté le 26/04/2024 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/6437>

Présentation

Date d'envoi[23/02/98](#)

AdressePortugal (Lisboa), Rua da Bitesga, 57

Description & Analyse

Description L'auteur décrit deux affaires qui mettent en évidence des erreurs commises par la justice et dont il a été victime. L'affaire Espagne concerne une vente frauduleuse de vins faite par un courtier, dont le procès a été gagné par le destinataire, après quelques péripéties judiciaires. La deuxième, l'affaire Jimenez, qui concerne une vente de vins dont la livraison n'a pas été effectuée dans la totalité et une accusation de coloration de vins, est beaucoup plus complexe. Ayant été soi-disant victime de plusieurs déshonnêtetés, il finit par être condamné. Il quitte alors la France et part à Lisbonne, d'où il écrit, sans recevoir de réponse, à toutes les entités juridiques françaises qui pourraient intervenir pour l'aider. Pauvre et âgé, sans ressources pour défendre sa cause, il écrit à Zola, lui priant de l'aider à obtenir la révision de son jugement.

Notes oui, la lettre fait référence à l'envoi de copie du procès concernant l'affaire décrite par le destinataire (environ 72 pages)

Information générales

Cote POR1898_02_23

Éléments codicologiques photocopie de lettre originale manuscrite, sans enveloppe, 12p.

Source Centre d'étude sur Zola et le naturalisme

Informations éditoriales

Éditeur de la fiche Centre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Mentions légales

- Fiche : Centre d'Études sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Image : Document reproduit avec l'aimable autorisation des ayants droit d'Émile Zola. Toute reproduction du document est interdite sans autorisation des ayants droit. Les demandes peuvent se faire à l'aide du formulaire de contact.

Contributeur(s) Vieira, Célia

Notice créée par [Richard Walter](#) Notice créée le 15/10/2018 Dernière modification le 21/08/2020

Alfred Selberier

23.02.98

Lisbonne le 23 février 1898

Monsieur Emile Zola

écrivain

Paris

Ce qui m'intrigue, c'est de la justice, nul ne le sait mieux que vous, Monsieur, le plus souvent de la passion personnelle, de l'obéissance ou de l'esprit de corps qui dictent les sentences; les scandaleuses parodies de la justice, qu'en vient de voir, en sont des preuves éclatantes.

4^e Votre talent et votre courage, vous conseillant sans doute, d'élever un monument qui démasque et châtie ces crimes toujours impunis; je viens, Monsieur, vous offrir des matériaux peu ordinaires:

Affaire Espagne, un procureur impérial changeant d'avis, sur l'intervention d'une femme.

Affaire Jurenes, un Parquet tout entier étouffant la lumière pour protéger un expert et un juge d'instruction.

Affaire Espagne

En 1886, je donne à Paulin Espagne, courtier, auquel je paie les deux pour cent d'usage, l'ordre d'acheter en mon nom et pour mon compte, environ 100,000 francs de vins.

Les livraisons sont faites avec des acquits et des factures fictives, qui me rendent victime d'un grossissement de prix d'environ 24,000 francs.

COLLECTION
D' F. Emile Zola
REPRODUCTION
INTERDITE

Je porte plainte; l'enquête faite par le Parquet prouve de la façon la plus formelle, l'abus de confiance dont j'accuse Paulin Espagne.

Alors intervient Madame Paulin Espagne, jeune et superbe femme, dont les arguments sont sans doute irrésistibles, car, dès ce moment, Monsieur de la Bouvière Procureur Impérial, prétend que le comte a le droit de gagner sur ses achats et une ordonnance de non-lieu est rendue.

J'actonne Espagne devant le tribunal de commerce, et le Parquet refusant de communiquer l'enquête, je perds mon procès.

Je fais appel, Monsieur Taucher qui préside, (peu avant l'une des dernières du barreau de Bordeaux) à la demande de Monsieur Tarsin alors mon avocat, interrompt l'audience, se rend au greffe et exige communication de l'enquête; sur l'examen qu'elle en fait, la Cour condamne Paulin Espagne à rembourser la somme réclamée.

Affaire Junier

Obscur et sans appui, les magistrats me ruinent ruement, me traitent comme quantité négligeable, qu'ils peuvent impunément martyriser.

En malcôte 14 mai 1890 à M^e le Procureur Général, dont copie ci-jointe (monique "la Vérité") vous trouverez Monsieur fidèlement exposé pages 5 à 34 l'historique de l'affaire et en les pages 35 à 43 le procès fait. Jugant alors ces révélations superflues, je n'y dis mot des incidents Martin, Laie, Laboy, Chastres, Fauchat, Prim dont je parle en les pages ci-après.

En 1885 et 1886, la maison Jimenez Hermanos de Moguer (Espagne) me livrait : dans mes faits à Huelva sous vergues à son port d'embarquement ; des vins pour le prix desquels, elle faisait sur moi des chargement, des traites payables à trente jours de date du connaissement ; frets, assurances, frais et risques de toutes sortes à ma charge exclusive.

Les Jimenez m'avaient livré environ la moitié de mes achats, lorsque survint une hausse énorme, qui mettait à leur charge une différence d'environ un million.

Les Jimenez cessant les envois, (pour ne pas créer l'obligation de les actionner en Espagne), je refuse de payer les dernières livraisons, s'ils ne continuent l'exécution de nos marchés.

1886 juil 13 Les Jimenez portent plainte au Parquet de Bordeaux me disant mandataire infidèle.

Alors j'étais riche, heureux, considéré.

1886 7^{le} 17 Je remets à M^{re} de Lioncourt juge d'instruction, un exposé qui lui fait dire :

„ Les rôles sont changés, d'accuse vous devenez accusateur.

L'affaire paraît abandonnée.

Martin

Le 27 octobre 1886, un sieur Vidal courtier, offre de m'acheter des vins pour un sieur Jérôme qu'il dit propriétaire à Bordeaux. Jérôme ne vaut aucun crédit.

Trouvant étrange que Jérôme m'offre en paiement, un billet de 5,000 francs souscrit à son ordre par M^{re} Martin juge d'instruction à Bordeaux, je présente cette valeur à ce magistrat qui la reconnaît.

Les renseignements que je prends alors sur M^{re}

Martin, disant que celui-ci prête sa signature à beaucoup de gens peu recommandables, je repousse l'affaire. Le lendemain, M^r Vidal me dit que M^r Martin est très fâché de mon refus et m'en fera repentir.

1886 9^h 3 M^r de Lioncourt m'avise, que vu l'intervention du consul et de l'ambassadeur d'Espagne, il reprend l'affaire; que M^r Végrie arbitre de commerce est chargé de rechercher quelle a été la nature de mes rapports avec les Jimenez.

1886 9^h 5 Un vieux Caboy conduit chez moi, un individu qu'il dit être de la maison Caie de Casselle, qui me donne en paiement de ses achats, des billets signés Caie.

Caboy
Caie

Ces valeurs remises à Erhardt, Kompel & Kruger de Cologne, sont reconnues de signature fautive.

Je porte plainte contre Caboy et Caie.

1886 2^h 7 Mon agent vient me dire, que M^r Martin juge d'instruction m'attend au Parquet; il me conduit au cabinet de M^r de Lioncourt où se trouve aussi M^r Martin. M^r Martin laisse M^r de Lioncourt à m'arrêter, parce que dit-il, indépendamment de l'affaire Jimenez, il y a contre moi, devant le Parquet de Chartres, une plainte, pour colerant mis dans du vin.

M^r de Lioncourt m'arrête.

Je suis détenu avec Caboy et Caie.

Caboy, Caie, Bullier, Jarnage, Jarat, Boynaud etc, etc, font partie de la bande noire, qui, sous la direction de M^r Martin juge d'instruction a escroqué plus d'un million au commerce Bordelais. Plus tard, il y a contre cette bande 70 plaintes et jugements du tribunal correctionnel; M^r Martin est envoyé

en disgrâce à Constantinople, enfin dit-on il prend la fuite.

1886 n. 9 Le 7 décembre on m'a arrêté sur l'avis verbal de l'expert, que je suis mandataire, le 9 il commence l'écriture de son rapport et le dépose le 13.

En mon mémoire la Vérité, j'ai marqué en marge, d'un trait vertical, les choses altérées ou dissimulées par l'expert. Ces choses me prouvent exclusivement commercant.

1887 Janvier 18 On avait, je n'en doute pas, espéré me compromettre par Caloy et Caïre; mais le 15 Janvier, cette affaire se terminant par la condamnation de Caïre à un an de prison, cet espoir perdu on me met en liberté.

1887 Janvier fin M^r Bureau Lacombe, substitut du Procureur Général, me dit:

" Votre mise en liberté, vient uniquement, de ce que l'examen de votre dossier, n'a laissé contre vous aucune charge.

1887 Janvier 17 Deuxième et dernière confrontation avec M. Jaminet. Lumière entière est faite; M^r de Lioncourt lisant une longue lettre qu'Al Jaminet vient de lui remettre, s'écrie:
" Mais alors, Tellier vendait pour son compte, car il ne
" pouvait consentir à faire des opérations, qui, auraient eu
" pour seul résultat, de vous donner son travail, son
" capital, le bénéfice et ne lui laisser en réalité que des
" charges et risques.

Je prouve une à une, à M^r de Lioncourt les altérations et les dissimulations que je reproche à l'expert.

1887 Janvier 20 Vers cette date, je prie M^r de Lioncourt de rendre sans délai l'ordonnance de non lieu, que je

l'attends, pour actionner en dommages intérêts les
Jimenez et l'expert.

1887 juillet

L'instruction dit à mes conseils :

Le 15, les Jimenez m'ont versé 1.500 francs et pris l'engagement écrit, de se porter partie civile, l'ordonnance de non-lieu sera rendue.

Chartres

colorants

J'ai vers le milieu de 1886, expédié à un sieur
Fleury Louis, commerçant à Vores, Indre et Loire,
trois tonneaux de vin. Pour en différer le paiement,
cet acheteur dit que ces vins ont du colorant et porta
en ce sens, une plainte au Parquet de Chartres.

Vainement, dès ma première comparution, je
demande au commissaire aux délégations à Bordeaux,
chargé d'instruire, de faire prélever sur les fûts des échan-
tillons; affirmant que des analyses sérieuses, montreraient
que ces vins sont parfaitement légaux. Il ne m'a
pas fallu moins de six mois pour l'obtenir.

Les deux échantillons ainsi prélevés l'un a été
analysé par la Chambre syndicale des vins à Bordeaux, l'
autre par le laboratoire de Paris; les deux ont déclaré
ces vins exempt de colorant.

1887 7^{le} 26

J'écris à M^{re} le Procureur de la République,
me plaignant des inexactitudes de l'expert et des
contours apportés à la solution de cette affaire Jimenez.

Monsieur Fauchat a récemment porté contre
moi, une plainte; il en sortira peut-être quelque
chose qui permettra à M^{re} de Lemoine de sustenter
mon action; il attend.

Fauchat

En 1883, J'ai vendu à un sieur Pestillats

pour mon compte, pour compte de Gomes Barreau et
aussi pour compte de A. Ricard de Cette. Pestillat
n'a pas payé à échéance et ces messieurs m'ont remis
les valeurs protestées, pour en opérer le recouvrement,
au mieux de leurs intérêts.

Pour faciliter Pestillat, j'accepte qu'il me fasse des
cautionnements, des magasinages et me remette des valeurs
sur ses acheteurs, choses que je répartirai de façon à faire
patienter ses créanciers.

Je reçois de Pestillat des valeurs Fauchat, qui
toutes reviennent impayées, je poursuis Fauchat et
le tribunal de commerce de Bordeaux le déclare en faillite.
À ce moment et encore aujourd'hui, Pestillat doit
6.000 francs de valeurs encore en mes mains.

Quatre ans plus tard, s'insurgeant du discredit
dont le Parquet m'accable, Fauchat porte plainte
disant que j'ai détourné de leur affectation, les valeurs
que j'ai reçues de Pestillat. Cette plainte est instruite
de telle façon, que vingt fois je suis appelé au
Parquet, au su de tout le commerce.

Vainement je dis :

„ Je ne connais Fauchat, que comme tiers porteur
de sa signature protestée.

„ Demandez à Pestillat de produire les comptes et les
recus que je lui ai délivrés. S'il y a détournement, on
ne pourra les prouver que par là et par des plaintes de
Gomes Barreau et Ricard, s'il s'en produit.

Cette affaire peut achever ma ruine, on la conduit
à cette fin, elle n'est pas encore achevée lorsque le

- 22 décembre 1887, je quitte Bordeaux.
- 1887 d. 17 Monsieur Cambacem substitut, dit à mon avocat :
 " L'ordonnance de non-lieu est rendue, si elle n'est
 déjà signée, elle le sera aujourd'hui.
- 1887 d. 21 M^r de Lioncourt, dit à mon avocat :
 " Sur un avis, j'ai changé le non-lieu en renvoi
 en police correctionnelle.
- 1887 d. 22 Je n'ai pu obtenir du Parquet, qu'il tienne
 compte des pièces authentiques en ses mains, ou une
 confrontation avec les témoins entendus. J'ignore sur-
 qu'à leurs noms.
- 1888 janvier 2 Dans l'intérêt de ma défense, je quitte la France.
 De Lisbonne, j'adresse Monsieur le Ministre de
 la Justice, de toutes ces choses.
- 1888 août 9 Je n'ai aucune réponse !
 Je demande à M^r le Procureur Général, de me faire
 connaître l'accusation et les dépositaires.
- 1889 juin 23 Je n'ai aucune réponse !
 Cette affaire dure depuis trois ans, je veux la
 mener entière ; je porte à M^r le Procureur Général, contre
 l'expert, une plainte formelle, appuyée sur pièces
 irrécusables.
- Le Parquet, qui si facilement accueille contre
 moi des plaintes ineptes, n'instruit pas celle-ci ; elle
 a pour seul résultat, de me faire assigner en police
 correctionnelle !...
- 1889 juillet 27 Appel de la cause.
 A la barre, moi-même, je renouvelle ma plainte
 contre l'expert, je dis le tribunal incompetent.

Le siège du Ministère Public est occupé par M^r
Busseuil substitut.

Prima

Je connais M^r Busseuil, déjà il m'a causé de
cruelles souffrances. Je ne peux oublier, qu'en 1880,
sur le dire de Noël Bladinauc, fou bien connu du
Parquet, que j'ai assassiné et enterré sur mon domaine
de Belfort (Mordeux) huit personnes, en nommant
une seule, le général Prim, dont le meurtre et la
sépulture étaient connus du monde entier, M^r Busseuil a mis huit.

Je ne peux oublier, que pour cette affaire, il m'a
fait comparaître dix fois; après quoi, il a envoyé
sur mon domaine, M^r Comin Michel juge de paix,
son greffier et quatre gendarmes, pour m'arrêter et
rechercher les restes de mes prétendues victimes;
que vingt terrassiers sur les indications de Bladinauc,
ont creusé douze énormes fosses.

Je ne peux oublier, que c'est seulement après m'
avoir profondément nuï, dans ces campagnes où les
ignorants abondent, que M^r Busseuil s'est enfin
décidé à abandonner cette idiote affaire.

Dans le procès Jiniéres, M^r Busseuil fait
mieux encore.....

Les plaignants ne se présentent pas.

J'ignore je le répète, quels témoins ont été entendus.

M^r Busseuil lit un résumé commun à deux
dépositions, qu'il dit avoir été faites à l'instruction par
Camacière et Coumes, deux employés que les Jiniéres
ont détournés de mon comptoir, pour les attacher

à leur service, qui ne sont pas cités.

On n'a appelé à l'instruction, ni à l'audience Monsieur Bernard, chef de bataillon retraite, mon premier employé, mon intermédiaire constant, auprès de l'expert et de M^e de Lioncourt.

Monsieur Bussuill soutient l'accusation, en s'appuyant sur les analyses et les citations de l'expert, il ne tient aucun compte des pièces authentiques, sous ses yeux, qui en prouvent la fausseté; sur les dépositions de Cammerie et Courmes et sur celle de Laplante, que récemment il fausse.

Il affirme qu'Al Jimenez n'a pu rien comprendre à ce qu'il a vu, lu ou entendu pendant six mois à mon comptoir; ne comprenant pas un mot de Français. quand vingt lettres sous ses yeux, entièrement de la main d'Al Jimenez, quand les notations de celui-ci avec tous, et notamment avec M^e de Lioncourt et l'expert, prouvent qu'il parle et écrit parfaitement le Français.

1889 août 8 Après huit jours de délibéré, prenant pour base le rapport incriminé, le tribunal rend un jugement, qui dit mandataire, celui que les pièces en ses mains, prouvent avoir opérée à ses risques exclusifs.

1890 Mai 14 J'adresse à Monsieur le Procureur Général le mémoire "La Vérité"

1890 Juin 7 J'adresse à Monsieur le Premier Président, la lettre dont copie page 72 mémoire "La Vérité"
Ces deux magistrats gardent le silence!

Il ne peut être dû de respect d'aucune sorte, à la chose ainsi jugée et la plus vulgaire équité, en commande la révision.

Je ne cesse, toujours vainement, d'appeler l'attention de Monsieur le Ministre de la Justice, sur l'affaire Jimenez, de demander révision du jugement qui me frappe dans mon honorabilité, ma famille, ma fortune et ma liberté.

Mes dernières pétitions : 7 décembre 1897. Monsieur le Ministre de la Justice, 12 janvier 1898. Messieurs les Sénateurs et à Messieurs les Députés, comme les précédentes, accompagnées du même la Parité, comme elles restent sans réponse.

Je ne peux plus long temps attendre la révision, j'ai 67 ans. Pauvre et par cela empêché dans ma défense, je demande le 25 janvier dernier à Monsieur le Ministre, les subvides indispensables, pour me rendre et vivre à Paris, très modestement, le temps utile à ma cause. Là encore pas de réponse !...

Les Jimenez et l'expert sont riches, d'eux et de l'Etat, je recevrais certainement de très grosses sommes, en réparation des dommages causés; mais je ne peux agir, faute de fonds et parce que, si je ne suis puissamment assisté, le Parquet continuera de me refuser les pièces probantes, toutes en ses mains.

Dans la pensée, Monsieur, que le redressement des erreurs graves de la Justice, sera peut-être rendu plus facile, à mesure que le nombre en sera montré plus grand, j'ai le 21 courant, fait

connaître à Monsieur Domange avec et rue Jacob 13 -
l'affaire Jemenez et l'espère, que malgré ma
pauvreté, il lui plaira prendre ma défense ou
l'offrir à l'un de ses amis.

Si vous pouvez, Monsieur, par vous ou par
vos vastes relations, quelque chose pour m'aider à
obtenir révision de ce jugement unique, je vous en
aurai une éternelle reconnaissance

Je vous prie, Monsieur, l'assurance
de mes meilleurs sentiments

Alfred Delvaux

rue da Biterga 59

reçu
le 10/10/19